

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DU RÉFÉRENT
ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NATIONALE
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le protocole d'accord entre le Ministère de la défense, le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 20 mai 2016,

Vu la circulaire interministérielle du 20 mai 2016 portant développement des liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale,

Vu la délibération CA2024/36 du 05 juin 2024 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),

ARRÊTÉ

Article 1:

À compter de l'année universitaire 2024/2025, M. Laurent CAPDETREY, enseignant-chercheur, est nommé « référent enseignement de défense et de sécurité nationale » de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2

Une lettre de mission établie par le Président d'Université précise les missions confiées.

Article 3 :

La présente nomination prend fin au plus tard à la fin du mandat du Président d'Université en exercice.

Article 4 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, par voie de publication sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac, le 11 février 2025.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,


Alexandre PÉRAUD.

PRÉSIDENCE

Publié le :

12 FEV. 2025

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le:

11 FEV. 2025